Modèle de Cahier de vie

Systèmes d'assainissement collectif de capacité inférieure à 200 EH et

Installations d'assainissement non collectif de capacité supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH

MAITRE D'OUVRAGE

Nom du prop	riétaire ou de la collectivité :			
Adresse :				
Adresse mail	•			
Téléphone :	•			
relepitorie				
Pour les systè	mes d'assainissement collectif	uniquement :		
N° SANDRE de	e l'agglomération d'assainisseme	ent :		
N° SANDRE di	u système de collecte :			
N° SANDRE de	e la station de traitement :			
	E	KPLOITANT(S)		
Nom(s):	Adresse(s):	Adresse(s) mail:	Téléphone(s) :	
	SERVICE EN CHARGE DU CON	TROLE (SPANC ou service P	olice de l'eau)	
Nom :				
Adresse :				
Adresse mail	:			
Téléphone :				

CONSIGNES

UTILISATION DE CE MODELE DE CAHIER DE VIE :

Ce modèle de cahier de vie est disponible sur le portail de l'assainissement communal (http://assainissement.developpement-durable.qouv.fr) et sur le portail de l'assainissement non collectif (http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.qouv.fr).

Ce document est un modèle national qui doit être adapté à chaque situation en respectant la structure du modèle. Toutes les parties concernant votre système doivent être complétées. Les autres parties sont conservées et portent la mention « sans objet ». Les inscriptions en bleu italique dans ce modèle sont données à titre indicatif et doivent être supprimées lors de la rédaction du cahier de vie.

OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE:

Le fonctionnement et la longévité d'un système (système d'assainissement collectif ou installation d'assainissement non collectif) dépend du bon entretien des ouvrages. En qualité de maître d'ouvrage, vous devez mettre en place une autosurveillance de votre système d'assainissement en vue d'en maintenir et d'en vérifier l'efficacité. Pour cela, vous devez rédiger et tenir à jour un cahier de vie comportant un programme d'exploitation sur 10 ans.

Le cahier de vie permet au service en charge du contrôle (service police de l'eau ou service public d'assainissement non collectif) de réaliser chaque année le contrôle annuel de la conformité selon l'arrêté du 21 juillet 2015 et de vous informer avant le 1er juin de la situation de conformité.

ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE:

<u></u>	OAGEMENT D	5 MAITICE D	OUTINAL I	
Je soussigné et, le cas échéant, fair d'autosurveillance décrit da Pour ce faire, j'affirme que le cas échéant, le présent er Enfin, toutes les actions coi enseignement conduisant à	ns le présent cahie es moyens humair gagement sera por rectrices éventuel	r de vie et répon ns et matériels n rté à la connaiss les seront mises	nt le programm idant à la réglement écessaires seront la ance de l'ensemble s en œuvre et il se	ntation en vigueur. mis en œuvre et que, e du personnel. era tiré profit de tout
А	, le			
Signature :				

REGLES DE TRANSMISSION DU CAHIER DE VIE :

1. Vous devez transmettre, la première année, une copie de l'ensemble du cahier de vie au service en charge du contrôle.

Date de visa du service en charge de l'assistance technique (le cas échéant et pour les systèmes d'assainissement collectif uniquement) :

Date de transmission de la copie du cahier de vie au service en charge du contrôle :

2. En cas de modification des sections 1 ou 2, vous devez à nouveau transmettre au service en charge du contrôle, une copie du cahier de vie.

MODIFICATION(S) DU CAHIER DE VIE				
Objet de la modification :	Date de transmission au			
	service en charge du contrôle :			

3. Vous devez ensuite transmettre chaque année avant le 1^{er} mars, une copie de la section 3 de l'année antérieure du cahier de vie au service en charge du contrôle (SPANC).

Vous devez conserver et tenir à la disposition du service en charge du contrôle l'ensemble du cahier de vie et les sections 3 des années antérieures.

En cas de non-conformité annuelle, vous devez faire parvenir au service en charge du contrôle l'ensemble des éléments correctifs que vous entendez mettre en œuvre.

<u>Note</u>: L'utilisation des données issues de ce cahier de vie devra respecter la réglementation relative aux données personnelles.

SECTION 1 : DESCRIPTION, EXPLOITATION ET GESTION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1.1. DESCRIPTION

Décrivez le système (système de collecte et de traitement, évacuation) à l'aide du tableau ci-dessous.

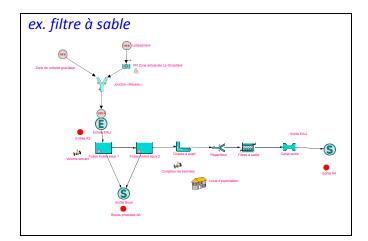
0.100	
	EME DE COLLECTE
Nombre d'immeubles raccordés :	(1)
Population raccordée (ex. 40 personnes, 80 d	- '
Activités particulières (ex. bar, restaurant,	
Charge de pollution organique (si connue) (k	$(gDBO_5/j)$:
Linéaire de réseau (m) :	
Type de réseau (cochez la ou les case(s) corre	espondante(s)) :
☐ séparatif ☐ unitaire	
Nombre de poste(s) de pompage (le cas éche	•
Linéaire de la conduite de refoulement assoc	
Nombre de points de déversement (ex. déve	rsoirs d'orage, trop-plein de poste,) :
SYSTEI	ME DE TRAITEMENT
•	ocalisation de la station de traitement des eaux usées et e son/ses point(s) de rejets : ex. sur un fond de carte IGN
Coordonnées Lambert 93 (ou référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :	
Date de mise en service : Capacité nominale (EH) :	ant de la file eau) :

Liste des principaux ouvrages et équipements (voir fiches techniques en annexe): ex. déversoir en tête de station, décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, pour les ouvrages ex. auget, surpresseur, ventilation, pour les équipements
EVACUATION DES EAUX USEES TRAITEES
Coordonnées Lambert 93 (ou référentiel local en outre-mer) ou références cadastrales :
Cochez la ou les case(s) correspondante(s):
□ rejet dans les eaux superficielles ; nom du cours d'eau : □ réutilisation pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts
☐ infiltration dans le sol/sous sol
Liste des principaux ouvrages et équipements ou vecteurs existants :
ex. zone de rejet végétalisée, bassin d'infiltration, pour les ouvrages ex. fossé, conduite d'eaux pluviales, pour les vecteurs existants

1.2. SCHEMA OU SYNOPTIQUE

Repérez sur un schéma ou synoptique légendé ci-dessous :

- les principaux ouvrages du système de collecte (ex. poste de pompage, points de déversement, ...);
- les principaux ouvrages du système de traitement (ex. décanteur primaire, filtre, réacteur biologique, clarificateur, points d'autosurveillance (prélèvement, mesure de débit), ...);
- le point de rejet et/ou les ouvrages d'évacuation des eaux usées traitées ;
- les points SANDRE uniquement pour les systèmes d'assainissement collectif.



1.3. PROGRAMME D'EXPLOITATION SUR 10 ANS ET ORGANISATION

Recensez et décrivez les actions prévisionnelles d'exploitation sur les systèmes de collecte (ex. curages, visites des postes de pompage, ...), de traitement (ex. contrôles visuels des équipements, changement de filtre à air, changement de média filtrant, vidanges, réalisation de test simplifiés, ...) et l'ouvrage d'évacuation, le cas échéant. Précisez qui les fait et à quelle fréquence.

Citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'exploitation et joignez en annexe de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'exploitation de l'installation.

Nature de l'action :	Opérateur :	Fréquence :
ex. rotation des filtres	maître d'ouvrage	1 fois par semaine
ex. contrôle visuel des ouvrages	exploitant A	1 fois tous les 15 jours 1 fois par an
ex. évacuation des boues ou matières de vidange	prestataire	1 fois par an
ex. hydrocurage du réseau de collecte	prestataire	

SECTION 2 : ORGANISATION DE L'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1. METHODES UTILISEES POUR LE SUIVI DU SYSTEME

Pour chaque information d'autosurveillance devant être recueillie, précisez la méthode utilisée et la fréquence.

Exemple:

Information recueillie :	Méthode :	Fréquence :
Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass)	ex. observation de traces de déversement à l'exutoire, défaut de poste de relevage sur une durée importante,	à chaque passage
2. Estimation du débit entrant ou sortant sur la file eau	ex. à partir d'un débitmètre, de compteurs d'équipements de transfert ou de répartition (poste de relevage, chasse à auget,), de la consommation en eau potable de la zone de collecte, du nombre de branchements, d'une mesure ponctuelle du volume d'eaux usée en sortie en un temps donné (empotage),	1 fois par an
3. Nature, quantité et destination des déchets évacués	ex. à partir des tonnages mentionnés sur les bons d'élimination ou d'une estimation du poids : - graisses : - refus de dégrillage : - produits de curage :	à chaque évacuation
3bis. Nature, estimation de la quantité et destination des boues ou matières de vidange évacuées	ex. quantité brute en m³ indiquée sur le bordereau, boues sèches évacuées pour les filtres plantés, pour la quantité de matières sèches : estimation sur la base d'une mesure de la siccité, d'une valeur de siccité fournie par le fabricant/constructeur ou à défaut, d'une valeur de 17g/L (FNDAE n°30),	à chaque évacuation
4. Estimation de la consommation d'énergie	ex. sur la base d'un compteur spécifique (si existant) ou des indications du fabricant/constructeur des équipements (pompes,),	1 fois par an
5. Consommation de réactifs	ex. sur la base des bordereaux de livraison, des temps de fonctionnement des équipements, des indications du fabriquant/constructeur,	1 fois par an
6. Volume et destination des eaux usées traitées réutilisées (le cas échéant)	ex. sur la base de l'estimation du débit sur la file eau et application d'un taux de réutilisation,	1 fois par an
7. Autres	ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget,), réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH_4 , NO_3 , pH ,), mesures in situ (O_2 dissous, potentiel redox, performances épuratoires,),	à chaque passage

Information recueillie :	Méthode :	Fréquence :
1.		
2.		
3.		
4		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		

2.2. ORGANISATION DU OU DES GESTIONNAIRE(S) POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE

L'autosurveillance est-elle assurée directement par le maître d'ouvrage ?			
(cochez la case correspondante) \square oui \square non			
Si non, citez la ou les personne(s)/entreprise(s) chargée(s) de l'autosurveillance et joignez en annexe			
de ce cahier de vie la copie des éventuels contrats d'autosurveillance de l'installation.			
Personne(s) chargée(s) de l'autosurveillance :			

SECTION 3 : SUIVI DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF OU DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

POUR L'ANNEE : 20_

La section 3 est rédigée sous forme d'une partie détachable.

A chaque début d'année (avant le 1^{er} mars) vous devez :

- renseigner la section 3 de l'année passée et en transmettre une copie au service en charge du contrôle ;
- conserver les sections 3 des années antérieures pour les tenir à disposition du service en charge du contrôle.

3.1. ACTES DATES EFFECTUES

Listez ici les actes effectués (opérations d'exploitation et de maintenance) en les datant et en précisant l'intervenant.

Nature de l'opération :	Date :	Intervenant (personne, entreprise):

3.2. INFORMATIONS D'AUTOSURVEILLANCE Complétez ici les informations d'autosurveillance recueillies.

1. Existence de déversements (s'il existe un déversoir en tête de station ou by-pass) :				
2. Estimation du débit entrant ou so	ortant sur la file eau	(m³/an) :		
2. Estimation ad debit critique od se	Traine sur la me euu	(iii /aii) .		
3. Déchets et boues ou matières de	vidange évacués :			
Nature :	Estimation de la	Destination:		
	quantité (<i>précisez</i>			
	l'unité) :			
4. Estimation de la consommation	l'énergie (kWh) :			
4. Estimation de la consonmation e	chergie (Kwii)			
5. Consommation de réactifs :				
Nature : Estimation de la quantité (<i>précisez l'unité</i>) :				
6. Eaux usées traitées réutilisées (le	cas échéant) :			
Volume (m³) :		Destination :		
7. Autres : ex. relevés de compteurs (de moteur, de pompe, d'auget,), réalisation de tests simplifiés (bandelettes NH_4 , NO_3 , pH ,), mesures in situ (O_2 dissous, potentiel redox, performances épuratoires,), ex. les résultats peuvent être présentés dans un tableau en annexe D				

3.3. DOCUMENTS JUSTIFIANT DE LA DESTINATION DES BOUES OU MATIERES DE VIDANGE

Joignez en annexe de la section 3 la copie des justificatifs d'élimination des boues ou bordereaux de suivi des matières de vidange.

3.4. EVENEMENTS MAJEURS SURVENUS

Listez ici les évènements majeurs survenus (pannes, situations exceptionnelles, alertes, ...) en les datant.

Nature de l'événement :	Date :

3.5. TRAVAUX

Listez les travaux réalisés (achevés ou en cours) sur le système de collecte ou la station de traitement des eaux usées (ex. renouvellement de réseaux, réhabilitation, extension, ...).

Nature des travaux :	Ouvrage concerné :	Nom de l'entreprise :	Date de réception ou état d'avancement au 31 décembre :

Si ces travaux modifient les données descriptives de l'installation figurant à la section 1, vous devez les remettre à jour et envoyer une copie du cahier de vie au service en charge du contrôle.

ANNEXES

ANNEXE A: COPIE DES CONTRATS D'EXPLOITATION DE L'INSTALLATION

ANNEXE B : COPIE DES CONTRATS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AUTOSURVEILLANCE DE L'INSTALLATION

ANNEXE C: COPIE DES JUSTIFICATIFS D'ELIMINATION DES BOUES OU BORDEREAUX DE SUIVI DES MATIERES DE VIDANGE

ANNEXE D: RESULTATS DES TESTS SIMPLIFIES

Annexe E: Copie des fiches techniques des equipements ou des guides d'utilisation des unites de traitement rediges par les fabricants/constructeurs